

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT: Des frais administratifs de 20 % seront facturés pour toute annulation d'inscription faite avant le 1er août 2012. Il n'y n'aura aucun remboursement pour annulation faite après le 2 août 2012. Remboursement de 100 % des frais d'inscription annuels pour une annulation par les Ticats de Verdun peu importe quel niveau. Aucun remboursement ne sera accordé dans le cas d'insubordination et de non-respect des règles du club, si le joueur quitte ou est libéré par l'équipe.

Chèque nsf: des frais de 10\$ sera chargé pour tous chèque que votre institution financière nous retournera.

Par la présente je déclare être le parent et/ou le gardien légal de la cheerleader ci-haut mentionné et consent à ce qu'il ou elle joue pour l'Association de football mineur de Verdun (vmfa) ; de même que la date de naissance et l'adresse de son domicile dans la déclaration ci-haut mentionnés sont exacts. Je reconnais que les autorités de l'équipe prennent les précautions raisonnables pour éviter les blessures, je comprends qu'ils n'assument aucunes responsabilités financières et morales pour des blessures qui peuvent advenir. J'ai lu et compris les règlements et procédures et j'accepte de suivre ces règlements et code d'éthique de l'organisation des Ticats de Verdun. J'ai aussi lu les politiques de remboursement et accepte la responsabilité pour l'équipement qui me sera remis. J'ai aussi été avisé que les cheerleaders et les parents et/ou tuteurs légaux sont responsables pour tout équipement prêté par le VFMA; que le-dit équipement reste la propriété du VFMA et doit être retourné au plus tard une (1) semaine après la fin de la saison ou immédiatement si la cheerleader décide de quitter l'équipe.

Signature X:

Date:

Parent ou tuteur légal

Argent ou chèque au nom de::

VERDUN MINOR FOOTBALL ASSOCIATION

Mailing address:

4501 Bannantyne

The postal stamp will serve as proof of mailing date.

Montreal (Québec) H4G 1E3